

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'ÉTABLISSEMENT EXPERIMENTAL
UNIVERSITE COTE D'AZUR

SEANCE DEMATERIALISEE DU 19 AVRIL 2021

DELIBERATION N° 2021-042

Objet : Majoration de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise au titre des travaux dangereux, incommodes, insalubres ou salissants.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ÉTABLISSEMENT EXPERIMENTAL UNIVERSITE CÔTE D'AZUR

Vu le Code de l'Éducation et notamment l'article L61.3-2 ;
Vu l'ordonnance n°2014-1329 du 6 novembre 2014 relative aux délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial et notamment son article 4 I ;
Vu l'ordonnance n°2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;
Vu le décret n°2014-1627 du 26 décembre 2014 relatif aux modalités d'organisation des délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial ;
Vu le décret n°2019-785 du 25 juillet 2019 portant création d'Université Côte d'Azur et approbation de ses statuts et notamment son article 44 ;
Vu le règlement intérieur d'Université Côte d'Azur ;
Vu la délibération n°2020-01 du 9 janvier 2020 du Conseil d'Administration d'Université Côte d'Azur portant élection de M. Jeanick BRISSWALTER en qualité de Président d'Université Côte d'Azur ;
Vu l'arrêté n°149-2020 du 3 février 2020 portant délégation de signature du Président d'Université Côte d'Azur à M. Marc DALLOZ, Vice-président du Conseil d'Administration d'Université Côte d'Azur ;
Vu la délibération n°2020-97 du 4 septembre 2020 du Conseil d'Administration d'Université Côte d'Azur portant sur les modalités d'organisation à distance des délibérations des instances collégiales d'Université Côte d'Azur ;
Vu l'avis du Comité Technique d'Université Côte d'Azur du 13 octobre 2020 ;
Vu la délibération n°2020-124 du Conseil d'Administration d'Université Côte d'Azur du 22 octobre 2020 portant sur la majoration de l'IFSE ;
Vu l'ensemble des pièces transmises aux membres ;

Entendu l'exposé de M. Sylvain DI GIORGIO, Directeur des Ressources Humaines.

Approuve à compter du 1^{er} janvier 2020 la majoration de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise pour travaux dangereux, incommodes, insalubres ou salissants identifiés sur les métiers détaillés dans le tableau annexé à la présente délibération.

Cette délibération est adoptée à la majorité des voix, 25 voix pour et 4 abstentions.

Membres en exercice : 40

Quorum : 21

Membres présents et représentés : **29**

Fait à Nice, le 19 avril 2021


Pour le Président d'Université Côte d'Azur
et par délégation,
Le Vice-Président
Conseil d'Administration
Marc DALLOZ

CLASSEE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : **2021-042**
TRANSMISE AU RECTEUR, CHANCELIER DES UNIVERSITES LE : 3 MAI 2021
PUBLIEE SUR LE SITE INTERNET D'UNIVERSITE COTE D'AZUR LE :

MODALITES DE RECOURS CONTRE LA PRESENTE DELIBERATION :

En application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal administratif peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération, et ce dans les deux mois à partir du jour de sa publication et de sa transmission au Recteur, en cas de délibération à caractère réglementaire.

Code	FP	Métier	Nombre de bénéficiaire de l'indemnité en 2017	Avis du groupe	Nombre de jours hyp 2	Nb agents titulaires (Avril 2020)	Nb Agents A	NB agents B	Nb agents C	Proposition du groupe de travail	Estimation montant annuel versé par agent (cout brut)
PHS01	Prévention, Hygiène, Sécurité	Responsable du service hygiène sécurité	0	Oui	207	1	1	0	0	5 % TAUX 1; 5 TAUX 2; 40 % TAUX 4	58,58 €
PHS02	Prévention, Hygiène, Sécurité	Chef du service sécurité incendie	1	Oui	207	0	0	0	0	5 % TAUX 1; 5 TAUX 2; 65 % TAUX 4	75,14 €
PHS03	Prévention, Hygiène, Sécurité	Chargé d'hygiène et de sécurité	1	Oui	207	3	1	1	1	5 % TAUX 1; 5 TAUX 2; 65 % TAUX 4	75,14 €
PHS04	Prévention, Hygiène, Sécurité	Assistant de prévention (à 100%)	0	Oui	207	0	0	0	0	10% TAUX 1; 5 TAUX 2; 60 % TAUX 4	93,15 €
PHS05	Prévention, Hygiène, Sécurité	Chef d'équipe sécurité incendie	4	Oui	207	6			6	5 % TAUX 1; 5 TAUX 2; 65 % TAUX 4	75,14 €
PHS06	Prévention, Hygiène, Sécurité	Agent sécurité incendie et/ou hygiène	1	Oui	207	4			4	10 % TAUX 1; 5 TAUX 2; 60 % TAUX 4	93,15 €
SF06	soutien à la formation	Préparateur de TP	0	Oui	207	3	1	2		30 % TAUX 1; 30 TAUX 2; 15 % TAUX 4	202,45 €
SF14	soutien à la formation	Chargé de TP	0	Oui	207	6	1	4	1	20 % TAUX 1; 20 TAUX 2; 10 % TAUX 4	134,96 €
SF15	soutien à la formation	Maître-Nageur	0	Oui	207	2		1	1	5% TAUX 1; 5 % TAUX 4	24,63 €
PA05	Patrimoine	responsable logistique	0	Oui mais pas TP	207	7	3	4		5 % TAUX 1; 10 % TAUX 4	27,95 €
PA06	Patrimoine	chef d'équipe logistique	1	Oui	207	4		3	1	5 % TAUX 1; 70 % TAUX 3	111,16 €
PA09	Patrimoine	agent de surface	14	oui	207	12			12	75% TAUX 3	96,26 €
PA10	Patrimoine	agent logistique polyvalent	9	oui	207	23			23	5 % TAUX 1;35 TAUX 2; 35 % TAUX 4	119,85 €
PA11	Patrimoine	gardien, veilleur de nuit	1	oui	207	1			1	10% TAUX 1; 65 % TAUX 4	85,70 €
PA12	Patrimoine	agent de sûreté	0	oui	207	0			0	10% TAUX 1; 65 % TAUX 4	85,70 €
PA15	Patrimoine	agent de restauration	0	oui	207	0			0	75 % TAUX 4	49,68 €
PA18	Patrimoine	Responsable technique et logistique et/ou sécurité incendie	1	oui	207	5		4	1	5 % TAUX 1; 10 % TAUX 4	27,95 €
PA19	Patrimoine	responsable technique	0	oui	207	3	1	1	1	5 % TAUX 1; 10 % TAUX 4	27,95 €
PA20	Patrimoine	chef d'équipe technique	2	oui	207	2		2		5 % TAUX 1; 5 TAUX 2; 65 % TAUX 4	75,14 €
PA21	Patrimoine	électricien	6	oui	207	7		3	4	75% TAUX 1;	319,82 €
PA22	Patrimoine	plombier chauffagiste	3	oui	207	4			4	75 % TAUX 2;	161,46 €
PA24	Patrimoine	peintre et revêtements	1	oui	207	0			0	20 % TAUX 1; 30 TAUX 2; 25 % TAUX 4	166,43 €
PA25	Patrimoine	maçon	0	oui	207	0			0	30 % TAUX 1; 20 TAUX 2; 25 % TAUX 4	187,54 €
PA26	Patrimoine	menuisier	0	oui	207	0			0	30 % TAUX 1; 30 TAUX 2; 15 % TAUX 3	211,76 €
PA27	Patrimoine	agent de maintenance polyvalent	8	oui	207	10			10	50% taux 2 et 25% taux 4	124,00 €
PA28	Patrimoine	chef d'équipe espaces verts	0	oui	207	2		1	1	50% TAUX 1;	213,21 €
PA29	Patrimoine	jardinier	0	oui	207	2			2	50% taux 1 +25% taux 4	229,00 €
PA30	Patrimoine	magasinier	0	oui	207	0			0	5 % TAUX 1; 30 TAUX 3; 40 % TAUX 4	86,32 €
PA31	Patrimoine	Chauffeur	0	oui	207	1		1		30% TAUX 1;	127,93 €
NU19	Numérique	Responsable d'atelier impression/ finition	0	oui	207	2		2		5% tx 1 et 70% tx 4	68,00 €

Code	FP	Métier	Nombre de bénéficiaire de l'indemnité en 2017	Avis du groupe	Nombre de jours hyp 2	Nb agents titulaires (Avril 2020)	Nb Agents A	NB agents B	Nb agents C	Proposition du groupe de travail	Estimation montant annuel versé par agent (cout brut)
NU20	Numérique	Conducteur de machines d'impression et de finition	1	oui	207	2		0	2	10 % TAUX 1; 65 % TAUX 4	85,70 €
SR01	Soutien à la recherche	Responsable scientifique de plateforme	0	oui selon plateforme	207	6	6			25 TAUX 4	16,56 €
SR02	Soutien à la recherche	Responsable technique de plateforme et/ou de service technique ou commun, d'équipements (suivant domaine)	0	oui selon plateforme	207	2	2			10 % TAUX 1 10 % TAUX 2 et 30 % TaUX 4	84,04 €
SR03	Soutien à la recherche	Chef de projet -expert- en développement d'expérimentation ou d'instrumentation (suivant domaine)	0	oui selon plateforme	207	13	13			25 TAUX 4	16,56 €
SR04	Soutien à la recherche	chargé en technique d'expérimentation (suivant domaine)	0	oui	207	10	4	6		20 % TAUX 1; 20 TAUX 2; 35 % TAUX 4	173,26 €
SR05	Soutien à la recherche	chargé d'analyses de données et enquêtes ou de développement d'expérimentation ou de développement d'instrumentation (suivant domaine)	0	A voir Regarder dans le détail selon sciences concernées	207	18	16	2		20 % TAUX 1; 20 TAUX 2; 35 % TAUX 4	173,26 €
SR06	Soutien à la recherche	opérateur de plateforme et ou de service technique ou commun (suivant domaine)	3	oui	207	8		3	5	20 % TAUX 1; 20 TAUX 2; 35 % TAUX 4	173,26 €
SO09	Santé social	Infirmier coordinateur	0	oui	207	0		0		5% TAUX 1 ; 45 TAUX 4	51,13 €
SO04	Santé social	Infirmier	0	oui	207	2	2			5% TAUX 1 ; 70 TAUX 4	67,69 €
		magasinier	25	oui	207	24			24	5 % TAUX 1; 30 TAUX 3; 40 % TAUX 4	86,32 €
NU14	Numérique	Gestionnaire d'exploitation	25	oui	207	1			1	10% TAUX 1 ; 40 TAUX 4	69,14 €
PA33	Patrimoine	Gestionnaire d'exploitation maintenance								40 TAUX 3;35 % TAUX 4	74,52 €